# RIE III et le monde : la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises ne met pas fin à une politique fiscale prédatrice sur le plan international

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2017)**

Heft 2152

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1014254

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# RIE III et le monde

La nouvelle réforme de l'imposition des entreprises ne met pas fin à une politique fiscale prédatrice sur le plan international

*Jean-Daniel Delley - 03 février 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/30935*

La campagne référendaire sur la réforme de l'imposition des entreprises se résume pour l'essentiel à une bataille de chiffres. Ainsi les adversaires de la réforme tiennent à jour le montant des pertes fiscales induites par cette dernière. Un montant qui ne fait que croître au rythme des informations livrées par les cantons et qui, en l'état actuel, dépasserait les 3 milliards de francs.

De leur côté, les partisans de RIE III ne lésinent pas non plus sur les arguments chiffrés. Ils brandissent les 120 à 150'000 emplois potentiellement menacés par le possible départ d'entreprises privées de leur traitement fiscal privilégié. Un départ qui menacerait les budgets publics et l'équilibre financier de l'AVS. Plus le jour du scrutin approche et plus la description chiffrée d'un rejet de la réforme ressemble à une véritable apocalypse: Ueli Maurer annonce un programme immédiat d'austérité de plusieurs milliards et Economiesuisse pronostique l'évaporation d'un quart du PIB (DP 2150).

Jusqu'à présent, l'échange d'arguments et de chiffres a nourri un débat helvético-helvétique: ce que je gagne, ce que je perds. Comme si la Suisse était seule au monde. La fierté que nous tirons de notre attractivité semble ne résider que dans nos propres vertus. En 20 ans, les impôts versés par les entreprises ont augmenté deux fois plus rapidement que le PIB, alors même que les taux d'imposition n'ont fait que décroître. Quel succès!

Or ce découplage signifie que la Suisse a pu taxer des bénéfices réalisés hors de son territoire. En clair, elle a prélevé la substance fiscale d'autres pays, une stratégie qu'on peut qualifier sans exagération de parasitaire. C'est bien le reproche que nous ont adressé aussi bien l'Union européenne que l'OCDE. Un reproche mal reçu dans notre pays parce que, prédateurs, nous ne nous sommes jamais mis à la place des Etats lésés. Comment réagirions-nous si Nestlé, Novartis et d'autres encore déplaçaient leur siège dans un pays fiscalement plus attrayant?

Or RIE III substitue à ces statuts privilégiés, désormais contraires aux standards internationaux, de nouvelles niches fiscales (DP 2143) qui permettent aux entreprises de rapatrier leurs bénéfices sous les cieux plus cléments de l'Helvétie. Des niches – *patent box* et intérêts notionnels notamment – qui par ailleurs sont déjà dans le collimateur du G20 et de l'OCDE.

Si nos riches voisins et partenaires économiques disposent des moyens de se faire entendre, tel n'est pas le cas des pays du tiers-monde. Les experts du Fonds monétaire international estiment à plus de 200 milliards de dollars les recettes fiscales échappant à ces pays par le biais de bénéfices exfiltrés vers des territoires à faible taxation.

L'impôt sur bénéfice corrigé des intérêts, comme l'imposition préférentielle des revenus de la propriété intellectuelle (*patent box*), faciliteront la continuation de cette exfiltration. Ainsi des prêts à taux d'intérêt élevé et de la facturation de frais de licence effectués par la maison-mère à ses filiales dans le tiers-monde. Ces dernières peuvent ainsi minimiser leur bénéfice et donc leur charge fiscale. Et ces mêmes frais, devenus bénéfices de la maison-mère, profitent du faible taux d'imposition d'un canton suisse.

La Suisse peut bien manifester son engagement pour un développement durable et une réduction de la pauvreté. Elle peut aussi se prévaloir de sa politique de coopération, quand bien même le budget affecté à cette tâche doit subir chaque année les assauts des militants du sécateur budgétaire. Mais aussi longtemps qu'elle

persistera à privilégier une stratégie fiscale parasitaire, elle ne convaincra ni de son engagement ni de sa bonne foi.

*Voir aussi DP 2148a, numéro spécial sur la réforme de l'imposition des entreprises III publié à l'occasion de la votation du 12 février 2017.*

# La BNS mine le deuxième pilier

Fort de son indépendance et de ses réserves, l'institut monétaire doit redresser la barre

*Michel Béguelin - 06 février 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/30943*

Alors que le montant du capital cumulé augmente constamment, les assurés du deuxième pilier paient de plus en plus pour recevoir de moins en moins. Les intérêts négatifs imposés par la Banque nationale suisse (BNS) accentuent le côté pervers du système. Malgré tout, grâce à son indépendance, la BNS a des cartes inédites à jouer.

Depuis janvier 2015, la BNS navigue sur un océan beaucoup plus agité de la spéculation monétaire. Elle essaye de préserver sa marge de manœuvre face aux puissants courants nommés euro et dollar. Elle vogue dans le brouillard, sans savoir quand elle pourra atteindre des eaux plus calmes. Dans sa cale, elle amasse des quantités de devises, d'une valeur supérieure au PIB, avec un retour minime pour la collectivité – moins de 0,5%.

La presse économique commente au fur et à mesure les péripéties de cette aventureuse croisière. Mais les réflexions en restent au très court terme. Alors que la situation dure et va encore se prolonger. La BNS semble décidée à maintenir les taux négatifs jusqu'en 2018, et les experts présument que *«la Suisse n'en sortira pas avant 2019»*. Au mieux.

Or, pour la foule de ceux qui assistent à ce triste spectacle, les conséquences sont déjà lourdes. Elles ne concernent de loin pas les seuls secteurs *«exportations et tourisme»*, toujours mis en évidence. On passe en revanche sous silence les graves effets négatifs sur l'épargne nationale, en particulier sur les caisses de retraite de l'ensemble des salariés et des indépendants.

La meilleure preuve en est la répétition continuelle du refrain magique: *«La Suisse surmonte les effets du franc fort.»* Cette assertion dogmatique, le ministre de l'économie Johann Schneider-Ammann ne manque jamais l'occasion de la ressasser, comme si cela pouvait la rendre plus crédible. Autant dire qu'il ignore superbement ceux qui en payent le prix fort, via les baisses des salaires, différées et/ou déjà bien réelles.

L'année 2017 aura fait l'objet d'innombrables prévisions économiques et conjoncturelles, prudemment assorties du rappel des grandes incertitudes présentes et à venir. En ce qui concerne les intentions de la BNS, le résumé est vite fait: on ne change rien, car *«le franc reste nettement surévalué»*. La navigation à vue se poursuit donc, sans oublier le message réconfortant – au conditionnel – destiné aux entreprises. *«La demande extérieure devrait continuer à se consolider progressivement, ce qui devrait contribuer […] à réduire la pression sur les marges des entreprises exportatrices.»* Pour celles-ci, tout devrait donc plutôt bien aller. Mais, s'agissant des coûts à payer par les salariés, pas un mot.

## La barre des mille milliards

Les salariés et les petits épargnants paient comptant le coût des intérêts négatifs. Pour le seul deuxième pilier, ils portent sur le total des